2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

la Communauté de Communes Du Haut Limousin en Marche

représentée par Madame Hourcade Hatte, sa présidente et

le Comité des Œuvres Sociales du Cher,

représenté par Madame Véronique GIVERT, sa présidente

Vu la délibération du Conseil de Communauté du ~~25 février~~ 18 mars 2019 approuvant la présente convention de partenariat,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de faire bénéficier les adhérents du COS 18 - après identification - de la "remise CE" au hameau de gîtes des Pouyades dont la description complète figure sur le site internet www.lelimousinsejoursvacances.com

Article 2 : Description du site concerné

Le hameau de gîtes a été inauguré en 2007 ; il est situé sur un terrain clos de 1.5 ha bordant un plan d'eau de 9 ha.

Le hameau est composé :

- de 12 gîtes (7 T3 et 5 T4) de 2 et 3 chambres, de 60 m2 environ.
- d'une piscine extérieure couverte et chauffée du 6 avril au 2 novembre 2019,
- d'une salle d'animation réservée aux résidents, équipée d'une cheminée foyer ouvert. 40 places assises, 60 debout ; possibilité de repas traiteur. Equipée internet Wifi gratuit. Débit indicatif : 8MO
- de jeux d'extérieur : toboggan, panier basket, ping-pong, boulodrome
- de jeux d'intérieur : prêt sur demande
- d'un accès internet Wifi gratuit sur l'ensemble du hameau
- de TV SAT – plus de 100 chaines françaises et étrangères dont la TNT Française

Chaque gîte est classé 3 épis, label Gîtes de France :

- 12 gîtes (7 T3 et 5 T4) de 2 et 3 chambres, de 60 m2 environ. Cuisine américaine équipée (deux fours, traditionnel et MO, lave-vaisselle, réfrigérateur + compartiment congélateur), TV satellite
- Draps (couettes), linge de maison fourni
- Lits individuels 90X200 et canapé clic-clac 2 places (140X190)
- Local pêche extérieur individuel sécurisé
- Forfait consommation électrique inclus dans le prix du séjour :
    - Basse saison et Moyenne saison : 20 kW par jour (0,20€/KW sup)
    - Haute saison : 10 KW par jour (0.10 €/KW sup)

La pêche :

- 6 gîtes au bord de l'eau, avec terrasse sur pilotis (5 T3 et 1 T4)
- Plan d'eau de 9 ha empoissonné à 350 kg à l'hectare.
- Carpes record jusqu'à 24 kg. Forte densité de 10 à 14 kg
- Carnassier (sandre principalement et brochet)
- Poisson fourrage : gardons
- Ouverture de la pêche :
  - Dates d'ouverture : Samedi 23 février 2019 (sauf carnassier : brochet, sandre et perche) ; Samedi 27 avril 2019 pour le carnassier
  - Date de fermeture : Lundi 30 septembre 2019 (non définitif, car vidange du lac à l'automne)

Notre offre spéciale résidents :

- droits de pêche inclus pour tous les résidents pendant toute la durée du séjour
- pêche de la carpe de nuit possible pendant toute la durée du séjour ! (no kill intégral : réglementation particulière à consulter sur place)

Article 3 : Modalités

Conditions d'application :

La remise est accordée sur les seuls tarifs de location des gîtes et à l'exclusion de tous les autres services.

Pour la réservation, l'arrivée, le départ et le séjour, les conditions sont identiques aux conditions générales figurant sur le feuillet tarifaire applicable.

L'offre est réservée aux seuls titulaires d'un numéro d'adhérent au COS 18 valide à la date de réservation (NB : dans un souci de confidentialité, ne transmettre à la centrale de réservation que les premières lettres du nom auquel est associé le numéro).

La procédure proposée :

1. Identification de l'adhérent du COS 18 par son numéro d'adhérent lors de sa réservation (internet www.lespouyades.com ou par téléphone 05-55-79-72-63)
2. Après vérification de la validité du code par la centrale de réservation : édition du contrat de réservation et envoi à l'adresse indiquée par l'adhérent.
3. Copie au COS 18 de chaque contrat pour suivi

Diffusion :

Nous fournissons :

- les dépliants ainsi que la fiche des tarifs et des services pour une diffusion interne.
- des guides pratiques des activités (sportives, culturelles, patrimoniales, ...) proposées aux alentours.

Article 4 : Conditions tarifaires

Les réductions accordées par la Communauté de Communes aux adhérents du COS 18 s'appliquent de la manière suivante :

BS = réduction de 20% sur le tarif public
MS = réduction de 15% sur le tarif public
HS = réduction de 10% sur le tarif public

BS = Basse saison : du 2 février au 5 avril 2019 et du 5 octobre 2018 au 3 janvier 2020
MS = du 6 avril au 5 juillet 2019, et du 24 août au 4 octobre 2019
HS = du 6 juillet au 23 août 2019

TARIFS 2019	Prix public BS	tarif CE BS	Prix public MS	tarif CE MS	Prix public HS	tarif CE HS
T3 jardin						
WE-mini-semaine	174 €	139€	255 €	217€		
semaine	286 €	229€	422 €	359€	503 €	453€
nuit sup	42 €	34€	61 €	52€		
T3 étang						
WE-mini-semaine	207 €	166€	308 €	262€		
semaine	361 €	289€	533 €	453€	655 €	590€
nuit sup	52 €	42€	75 €	64€		
T4 jardin						
WE-mini-semaine	198 €	158€	303 €	258€		
semaine	352 €	282€	526 €	447€	631 €	568€
nuit sup	51 €	41€	75 €	64€		
T4 étang						
WE-mini-semaine	223 €	178€	333 €	283€		
semaine	398 €	318€	591 €	502€	707 €	636€
nuit sup	57 €	46€	84 €	71€		

A compter de janvier 2019, une taxe de séjour sera mise en place sur notre territoire. Elle s'élèvera, par jour, à 2% du tarif ramené à la personne/nuit.

Tarifs des services associés :

SERVICES	TARIFS 2019
Draps + torchons	inclus
Linge de toilette (1 bain+ 1 serviette)	2 €/personne (service inclus dans tarifs WE et 1 nuit)
Kit bébé+ chaise + lit + baignoire	caution 60 € (selon disponibilités)
Nettoyage fin de séjour	**50** €
Cuisine plein-air (BBQ charbon)	Caution 60€
Dosette lave-linge/ lave-vaisselle	1 €
1 chien par gîte	**2** € par jour
Accès internet	Wifi access (sécurisé, gratuit)
Conso électrique	**10** KW/jour en THS KW sup : tarif fournisseur **20** KW/jour autres périodes KW sup : tarif fournisseur
Caution	**400 €**

Les chiens sont autorisés sous conditions :

- 1 chien vacciné et tatoué par gîte
- Chien tenu en laisse à l'intérieur du hameau
- Chien jamais laissé seul dans le gîte

Déjections ramassées par le propriétaire et jetées à la poubelle.

Taxe supplémentaire : 2 euros par jour

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et prend effet à compter du 1er janvier 2019 ; elle est applicable pendant les périodes d'ouverture du hameau de gîtes des Pouyades, à savoir du 2 février 2019 au 3 janvier 2020. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bellac, en 2 exemplaires originaux, le 27 MARS 2019

Sophie Girard

Mme HOURCADE HATTE,

Présidente de la Communauté de Communes
Du Haut Limousin En Marche

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du HAUT-LIMOUSIN EN MARCHE
R.F.

Véronique GIVERT,

Présidente
du Comité des Œuvres Sociales du Cher

COS 18
Hôtel du département
1 Place Marcel Plaisant
18023 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 27 81 29